

## LES PRÉCONISATIONS THÉRAPEUTIQUES

Vous avez le choix entre diverses propositions, tout dépendra du contexte juridique, de la situation du couple s'il est séparé ou non, de la volonté de travailler ce qui fait problème pour l'auteur, de la volonté de la victime de s'associer ou non au travail thérapeutique.

- Entretiens individuels de l'auteur.
- Entretiens individuels de la victime.
- Entretiens de couple.
- Thérapie de couple
- Groupe de parole pour hommes violents.
- Groupe de parole pour victimes.

Types de prise en charge	Contexte juridique	Couple séparé	Participation de l'auteur	Volonté de s'associer de la victime
<b>Entretiens individuels de l'auteur.</b>	Obligation de soins pour l'auteur	couple déjà séparé	Participation variable	aucune
<b>Entretiens individuels de la victime</b>	Aucune obligation pour la victime	couple déjà séparé ou encore ensemble	Refus de travailler avec la victime	Limités sur le temps si la victime n'y voit pas d'utilités
<b>Entretiens de couple</b>	Obligation de soins pour l'auteur et du compagnon car acceptation devant le juge	couple déjà séparé ou encore ensemble	Participation active de l'auteur pour sauver son couple	Volonté affirmée de la victime
<b>Thérapie de couple</b>	Aucune obligation pour la victime juste un conseil	Couple encore ensemble	Participation active	Volonté affirmée de la victime
<b>Groupe de parole pour hommes violents</b>	Obligation de soins pour l'auteur	couple déjà séparé ou encore ensemble	Participation variable	Aucune, le cadre ne s'y prête pas
<b>Groupe de parole pour victimes</b>	Aucune obligation pour la victime, juste un conseil	couple déjà séparé ou encore ensemble	Il le souhaite quelquefois ou au contraire le redoute	Volonté de travailler avec d'autres victimes